

a.5 Economie culturelle et créative – Annexe méthodologique et nomenclatures

Champ d'analyse sectoriel

Les différentes filières retenues par l'étude sont été constituées à partir de 83 codes de la nomenclature d'activité française NAF732 :



Arts et culture (ou produits culturels non reproductibles) : Ces activités sont celles qui font le plus « naturellement » partie des industries culturelles. Dans certaines études elles sont identifiées comme le cœur de ces activités. La filière loisirs n'ayant pas été retenue dans l'observatoire, les activités liées notamment aux parcs à thème ou à l'industrie du jeu (hormis les jeux vidéo, qui sont rattachés à la filière numérique) sont absentes.

8552Z Enseignement culturel
9001Z Arts du spectacle vivant
9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
9003A Création artistique relevant des arts plastiques
9003B Autre création artistique
9004Z Gestion de salles de spectacles
9102Z Gestion des musées
9103Z Gestion sites monuments historiques & attractions touristiques similaires



La musique, l'audiovisuel et le cinéma : Par simplicité, les activités liées au son et à l'image ont été rassemblées dans une même filière car les codes NAF ne permettent pas toujours de les distinguer. Il est néanmoins nécessaire de souligner que les études effectuées à l'échelle régionale par le Granem témoignent de l'existence de ponts entre le spectacle vivant et la musique, du fait de l'impact du développement d'Internet, qui sont tels qu'il serait légitime de les rassembler au sein d'une même filière.

1820Z Reproduction d'enregistrements
3220Z Fabrication d'instruments de musique
4763Z Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
5911A Production de films et de programmes pour la télévision
5911C Production de films pour le cinéma
5912Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
5913A Distribution de films cinématographiques
5913B Edition et distribution vidéo
5914Z Projection de films cinématographiques
5920Z Enregistrement sonore et édition musicale
6010Z Edition et diffusion de programmes radio
6020A Edition de chaînes généralistes
6020B Edition de chaînes thématiques
7722Z Location de vidéocassettes et disques vidéo



Le livre : L'ensemble des activités liées aux produits culturels que sont le livre ou le journal, de sa fabrication (imprimerie) à sa diffusion (librairies, bibliothèques) ont ici été rassemblées. Les activités situées en amont (industrie de fabrication du papier) n'ont pas été prises en compte.

1811Z Imprimerie de journaux
1812Z Autre imprimerie (labeur)
1813Z Activités de prépresse

1814Z Reliure et activités connexes
 4761Z Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
 4762Z Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
 5811Z Édition de livres
 5813Z Édition de journaux
 5814Z Édition de revues et périodiques
 5819Z Autres activités d'édition
 9101Z Gestion des bibliothèques et des archives



Le numérique : les activités du numériques sont prises en compte dans l'observatoire car elles sont fortement utilisatrices et pourvoyeuses de contenus culturels (édition de logiciels, de jeux, activités de programmation, portails internet...). Les activités concourant à la production de matériel informatique (« hardware ») tels que les opérateurs de télécommunication et l'industrie électronique n'ont toutefois pas été retenues dans le champ des ICC.

5821Z Edition de jeux électroniques
 5829A Edition de logiciels système et de réseau
 5829B Edition de logiciels outils de développement et de langages
 5829C Edition de logiciels applicatifs
 6201Z Programmation informatique
 6202A Conseil en systèmes et logiciels informatiques
 6209Z Autres activités informatiques
 6312Z Portails Internet



La mode et les accessoires : les activités liés à l'industrie de la mode (vêtements et chaussures) et ses accessoires (bijoux, sacs, lunettes, montres) ont été intégrées dans l'observatoire étant donné la créativité mise en application dans le développement des produits d'habillement et d'accessoires. L'ensemble de la filière a été intégrée, de la conception, la fabrication des vêtements à leur commercialisation, à l'exception de la fabrication des « matières premières » textiles.

1411Z Fabrication de vêtements en cuir
 1412Z Fabrication de vêtements de travail
 1413Z Fabrication de vêtements de dessus
 1414Z Fabrication de vêtements de dessous
 1419Z Fabrication d'autres vêtements et accessoires
 1420Z Fabrication d'articles en fourrure
 1431Z Fabrication d'articles chaussants a mailles
 1439Z Fabrication d'autres articles a mailles
 1511Z Apprêt et tannage des cuirs, préparation et teinture des fourrures
 1512Z Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
 1520Z Fabrication de chaussures
 2042Z Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
 2652Z Horlogerie
 3212Z Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
 3213Z Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
 3250B Fabrication de lunettes
 4616Z Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir
 4642Z Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures
 4645Z Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté
 4648Z Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie
 4771Z Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
 4772A Commerce de détail de la chaussure
 4772B Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage

4775Z Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
4777Z Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
4778A Commerces de détail d'optique
4782Z Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marches



Le meuble : ces activités ont été intégrées à l'observatoire pour les mêmes raisons que la mode, l'amont a également été écarté sur la fabrication des matériaux.

3101Z Fabrication de meubles de bureau et de magasin
3102Z Fabrication de meubles de cuisine
3109A Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
3109B Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
4615Z Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
4647Z Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage
4759A Commerce de détail de meubles



Les services créatifs : ce sont l'ensemble des services dits créatifs qui ne forment pas à proprement parler une filière, mais qui sont soit des services supports et transversaux à l'ensemble de l'économie (publicité, design), soit des activités en soi créatives (architecture, information).

Architecture

7111Z Activités d'architecture

Design

7410Z Activités spécialisées de design

Photographie

7420Z Activité photographiques

Information

6391Z Activités des agences de presse

6399Z Autres services d'information

Publicité

5911B Production de films institutionnels et publicitaires

7311Z Activités des agences de publicité

7312Z Régie publicitaire de médias

Remarques :

Dans les activités de diffusion, les commerces non spécialisés n'ont pas été intégrés (les supermarchés par exemple), bien qu'ils vendent des produits des industries culturelles et créatives. Il est difficile d'estimer localement quelle part de leurs activités ils y consacrent. Pour coller aux standards européens, la gastronomie a été exclue (vin, chocolat, restauration), bien qu'à une échelle strictement française, sa place apparaisse comme pleinement légitime. Cela fait d'ailleurs partie des débats entre les différentes cultures européennes.

Limites :

L'activité de l'établissement économique est repérée par son code NAF (Nomenclature d'Activité Française) ou APE (Activité Principale Exercée). En matière d'observation économique, c'est le niveau d'analyse le plus fin qui existe, hors enquêtes ou études particulières. Il permet une analyse comparée, à l'échelle française et européenne depuis l'uniformisation des nomenclatures en 2008, mais confronte l'analyse à plusieurs difficultés : problème pour reconstituer les filières, manque de précision de certains codes, difficulté à repérer les pratiques amatrices, et celles relevant de l'activité associative ou publique...

Ces difficultés sont en partie palliées par la complémentarité de l'approche métiers.

Champ d'analyse métier

Une classification des métiers créatifs en trois familles, basée sur les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS 2003), a permis de retenir pour l'analyse 87 professions sur 487.

Les « artistes » : il s'agit des métiers qui produisent des contenus matériels et immatériels relevant du domaine de l'art.

214e Artisans d'art
227a Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
352b Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
353c Cadres artistiques et technico artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
354a Artistes plasticiens
354b Artistes de la musique et du chant
354c Artistes dramatiques
354d Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers
354g Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
465a Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)
465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)
465c Photographes (indépendants et salariés)
488a Maîtrise de restauration : cuisine/production
635a Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
637a Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
637b Ouvriers d'art
637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels

Les « concepteurs » : cette catégorie peut se subdiviser en deux parties, les « manipulateurs de symboles » et les « innovateurs »

Les « manipulateurs de symboles » : ce sont des métiers qui font avancer ou transmettent la connaissance humaine en matière de sciences humaines. Il peut également s'agir de ceux qui participent directement à la création de contenus informationnels non artistiques.

311d Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
312a Avocats
312d Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité
312f Architectes libéraux
333a Magistrats
341a Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire
342a Enseignants de l'enseignement supérieur
343a Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
351a Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)
352a Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)
353a Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)
372a Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
372e Juristes
374b Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
375a Cadres de la publicité
375b Cadres des relations publiques et de la communication
382b Architectes salariés
421a Instituteurs
421b Professeurs des écoles
422a Professeurs d'enseignement général des collèges
422b Professeurs de lycée professionnel
422c Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
423b Formateurs et animateurs de formation continue

464a Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)
464b Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)

Les « innovateurs » : ce sont les métiers qui valorisent et font prospérer la création intellectuelle scientifique et technique. Il peut également s'agir de ceux qui font avancer et transmettent la connaissance humaine en la matière.

311a Médecins libéraux spécialistes
311b Médecins libéraux généralistes
311c Chirurgiens-dentistes (libéraux ou salariés)
311e Vétérinaires (libéraux ou salariés)
311f Pharmaciens libéraux
312e Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
342e Chercheurs de la recherche publique
344a Médecins hospitaliers sans activité libérale
344b Médecins salariés non hospitaliers
344c Internes en médecine, odontologie et pharmacie
344d Pharmaciens salariés
381a Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
382a Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics
383a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique
383b Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
384a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux
384b Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
385a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
385b Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
386a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)
386d Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau
386e Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
387c Ingénieurs et cadres des méthodes de production
387d Ingénieurs et cadres du contrôle qualité
387f Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement
388a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
388c Chefs de projets informatiques, responsables informatiques
472a Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
473a Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique
473b Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique
474a Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux
474b Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux
475a Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
478a Techniciens d'étude et de développement en informatique
479a Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement

Les « décideurs » : ce sont les métiers qui encadrent le changement, l'innovation et la création, sans être forcément eux-mêmes engagés dans les processus créatifs.

231a Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus
232a Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés
233a Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
233b Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
233c Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
233d Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
335a Personnes exerçant un mandat politique ou syndical
341b Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs
380a Directeurs techniques des grandes entreprises

Atouts de l'approche :

Cette approche présente plusieurs atouts. Elle offre un complément par rapport au regard centré sur les filières. Elle permet d'identifier des professions pour lesquelles aucun code NAF n'existe véritablement ou qui sont mal identifiées par les nomenclatures d'activités, notamment dans le secteur artistique (les auteurs littéraires par exemple). Elle fait émerger l'idée que la production de contenus culturels ou créatifs n'est pas la seule propriété des métiers liés à l'art. En effet, les professions techniques, de diffusion des savoirs, ou qui encadrent ou initient le changement et l'innovation sont tout aussi essentielles au processus créatif.

Les limites de l'approche :

Outre les limites inhérentes à la classification en PCS, les métiers évoluent plus vite que les nomenclatures, particulièrement dans ces filières (web designer, community manager... sont des métiers qui n'existaient pas il y a dix ans). Il est ainsi difficile de classer certaines professions nouvelles dans les catégories existantes. En corollaire, une certaine hétérogénéité peut exister pour une seule et même profession, qui peut recouvrir des réalités toutes différentes. Si cette approche permet de trouver des professions mal identifiées par les nomenclatures d'activités, elle ne permet pas de repérer des actifs qui pratiquent une activité culturelle et créative en amateurs ou en complément d'activité.